

Procès France Télécom : « Je ferai les départs d'une façon ou d'une autre »

[ADMINISTRATIF](#) | [PÉNAL](#) | [SOCIAL](#)

Le 22 octobre 2006, trois dirigeants de France Télécom, accusés de harcèlement moral au travail, se sont exprimés lors d'une convention de cadres sur la politique managériale de l'entreprise. En termes très directs, ils ont décrit leur intention de supprimer 22 000 emplois en trois ans.

par [Julien Mucchielli](#) le 21 mai 2019



En sortant de la convention de l'Association des cadres supérieurs et dirigeants de France Télécom (ACSED), où les dirigeants, ce 22 octobre 2006, avaient prononcé, devant un parterre de cadres enthousiastes, de véhéments discours sur la réorganisation de l'entreprise, la secrétaire générale depuis 1996, Marie-Claude M..., s'est dit : « Comme les propos des dirigeants étaient assez durs, j'ai pris sur moi de supprimer quelques phrases », a-t-elle expliqué aux magistrats instructeurs. La verve du PDG Didier Lombard est ainsi escamotée : « En 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre », peut-on lire dans le compte rendu officiel, « par la fenêtre ou par la porte », c'était la deuxième partie de la phrase. Le vendredi 17 mai, la présidente du tribunal, qui juge sept anciens dirigeants de France Télécom pour harcèlement moral au travail, lui demande : « Les mots que vous avez retirés, vous les avez trouvés trop brutaux ?

— J'ai retiré ces mots parce que je savais qu'il fallait les retirer. “Je ferai les départs par la fenêtre ou par la porte”, on ne peut pas le prendre au pied de la lettre, c'est quelque chose qu'on dit, pas qu'on écrit.

— Et le mot plan social ?

— Je pensais que c'était un mot tabou, qu'il ne fallait pas le mettre.

— Pour ménager le personnel ?

— Parce que c'était polémique.

— Et pourquoi avoir gardé l'original ?

— Parce que c'est quand même du travail, le mot à mot. »

Le sujet était même si délicat que, lorsqu'il a su que la convention où il venait de s'exprimer avait été enregistrée par la scrupuleuse M^{me} M..., le DRH Olivier Barberot a enguirlandé le président de l'ACSED, qui lui a assuré qu'il n'en était rien et a sommé en douce la secrétaire générale de faire disparaître les bandes. « Lorsque l'on m'a dit qu'il fallait détruire ce type de document, notamment au vu des propos tenus, j'ai senti qu'il allait se passer quelque chose, surtout que c'était la première fois que l'on me demandait d'agir de la sorte », explique M^{me} M... aux juges d'instruction. « On m'a dit : "Olivier Barberot a compris qu'on l'avait enregistré, on lui a assuré que non, donc tu détruis les bandes et tu jettes tout", et c'est ce que j'ai fait », répète-t-elle à la présidente du tribunal.

C'est au cours de cette convention que les deux dirigeants précités, ainsi que Louis-Pierre Wenès, ont détaillé à leurs troupes opérationnelles les objectifs du plan Next et de son volet social, le plan Act, dans un langage que les organisations syndicales ont jugé « brutal », voire choquant, et qui préfigure, selon le dossier, l'installation d'un climat délétère au sein de l'entreprise, qui aurait causé dépressions, arrêts de travail, suicides. Une politique de harcèlement des employés de France Télécom, qui avait pour but unique de réduire les effectifs, en violation des droits de ceux qui avaient été choisis.

Cette convention n'est pas qu'un florilège du langage fleuri de Didier Lombard (« il y avait beaucoup d'émotion de ma part, ce qui explique le langage imagé ») mais elle contient tous les éléments de la politique managériale par la suite appliquée, exposée sans langue de bois à un public complaisant et qui a besoin d'être convaincu par la vigueur d'un discours plein d'aplomb. « On ne va plus être dans un discours basé sur un volontariat un peu mou, on va être beaucoup plus systématique », a dit Olivier Barberot à propos de la politique de départs censés être « naturels » et volontaires. Pour Didier Lombard, il ne s'agit pas, comme le soutient l'accusation, de l'annonce de nouveaux objectifs concrets, des cibles à atteindre, mais de la perpétuation d'un plan déjà engagé, dont il fallait dresser les contours devant les cadres.

La présidente : « Donc l'idée qui sous-tend votre discours, ce n'est pas une accélération des plans Next et Act ?

Didier Lombard : « Non, les 22 000 départs, ce n'était qu'une décision de remplir nos engagements s'agissant de l'évolution des effectifs et ce n'est pas un élément intangible, on peut faire des correctifs. »

Louis-Pierre Wenès donne à son tour sa vision des choses : « Je suis un peu perturbé par les discussions dans cette audience. Moi, je savais qu'il y aurait 15 000 employés de moins car c'est la réorganisation et l'évolution technologique qui le veut, et si je ne fais rien, j'aurais 15 000 personnes sur des chaises vides, donc les 15 000 c'est quelque chose qui va se faire ».

À ce propos, M^e Topaloff, pour le syndicat Sud, fait remarquer à Didier Lombard que l'objectif des 22 000 départs en trois ans sera dur à tenir, du fait de la fin du dispositif légal « congé de fin de carrière », qui était si avantageux qu'il a été choisi par 5 400 salariés en 2006, sur un total de 7 500 départs. « Donc quand vous dites : en 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, vous pensez à quoi ? Aux départs volontaires ? » Didier Lombard ne répond pas.

À Olivier Barberot, qui assume avoir tenu un « discours énergique », car il a « le sentiment que les choses ne vont pas assez vite », M^e Topaloff rappelle que cette convention a créé un émoi tel dans l'entreprise, que les délégués du personnel ont demandé la présence des trois hauts dirigeants au CHSCT central, le 29 novembre 2006. Seul Olivier Barberot s'y était rendu : « Il avait été présenté un document de soixante-quinze pages, dit M^e Topaloff, qui alertait sur le fait qu'il n'y avait plus de volontaires au départ et que poursuivre une politique d'incitation au départ pourrait virer au harcèlement ». Dans le public, les syndicalistes grondent et approuvent gravement.